

## DESINNOVATION SOCIALE

Le 27 octobre 2015, la coopérative Transport Challenger reçoit le prix de l'innovation sociale de l'Economie Sociale et Solidaire. Il récompense une idée originale: favoriser la réinsertion de personnes ayant été condamnées par la justice, en leur proposant un emploi pérenne de chauffeurs dans le secteur du Transport de Personnes. Et cette expérience marche : la prise en charge dans le déplacement « jusqu'au dernier mètre » de nos anciens, de travailleurs handicapés, d'enfants plâtrés donne satisfaction par sa bienveillance. L'activité permet aussi de modifier les représentations stéréotypées à l'endroit des anciens détenus, de faciliter la réinsertion sociale et de prévenir la récidive.

Mais ce prix de l'innovation sociale va être rendu à ses promoteurs. Les changements législatifs votés en « procédure accélérée » pour mettre fin aux conflits entre taxis et VTC imposent dorénavant la condition d'honorabilité à nos chauffeurs. En pratique, les personnes ayant un casier judiciaire avec mention d'une condamnation à plus de 6 mois d'emprisonnement ne peuvent plus obtenir la carte professionnelle nécessaire pour exercer. La coopérative Transport Challenger n'a donc d'autre choix que de cesser son activité, économiquement florissante, dont la plus-value sociale est indiscutable et reconnue.

Malgré l'immense déception, le dépit, la colère, nous restons persuadés que cette expérience est un modèle précurseur pour sortir de nos difficultés actuelles à faire société ; tant dans son mode de gouvernance, que sur la capacité des personnes ayant été placées en détention à réintégrer le corps social.

Le modèle coopératif sur lequel nous nous sommes adossés est la seule alternative crédible actuelle au capitalisme néolibéral, qui détruit notre modèle social. La coopérative crée les conditions d'une activité économique raisonnée et raisonnable. En associant statutairement les salariés à la gestion de l'entreprise, elle se met à l'abri de la cupidité associée à la rémunération du capital.

Les licenciements « réglementaires » imposés à Transport Challenger sont un gâchis social, économique et humain. Ils révèlent le paradoxe des politiques publiques : soutenu via les aides à l'emploi, nous sommes dans le même temps évincé du marché, en raison d'un casier judiciaire.

Notre échec montre les ambiguïtés qu'entretient notre société dans ses rapports à la justice et aux personnes condamnées. Il n'y a jamais eu autant de détenus qu'actuellement : un habitant sur mille est en prison, près d'un sur trois en attente de jugement. A des peines de plus en plus sévères, s'ajoutent des conditions de détention indignes, entraînant humiliation et déresponsabilisation. Construire de nouvelles places de prisons ne masquera pas l'échec des politiques de réinsertion. Sur la problématique des casiers judiciaire, notre expérience est un cas concret ; le législateur semble persuadé que la société ne peut tolérer qu'un ancien prisonnier, condamné puis réhabilité, exerce la profession de taxi ou de VTC, tandis que nous démontrons le contraire depuis 4 ans. Ce postulat d'honorabilité est discriminatoire, niant le rôle de réparation de la justice et assignant les condamnés à un statut perpétuel de délinquant en puissance. Cette peur est anachronique, injuste, rappelant Javert poursuivant Jean Valjean, parce que bagnard, sans répit et sans fin.

Cette expérience prend fin brutalement, victime collatérale d'un combat qui lui est totalement étranger, mené par les tenants de la dérégulation du travail et du minimum social.

L'exigence d'honorabilité dans les professions réglementées ne doit pas s'imposer comme une évidence. Il faut que cette politique soit évaluée et justifiée, au-delà des arguments de façade et des préjugés.

Ces restrictions imposées en matière de réinsertion sont trop importantes ; elles sacrifient l'exigence morale et la rigueur sociale à la vindicte sécuritaire.

Les sociétaires de la coopérative Transport Challenger